

REGLEMENT SPECIAL

**Pour le Téléchargement des guides (livres)
et projets sur la plateforme Web d'AGCE et
condition pour le Service de
Personnalisation – Fiche 345**

Service de
personnalisation
des projets de la
plateforme Web
de l'ONG AGCE
pour soutien
aux membres
actifs affiliés et
pour le
développement
durable

Règlement Spécial

Pour Le Téléchargement Des Guides (Livres) Et Projets Sur La Plateforme Web D'AGCE Et Condition Pour Le Service De Personnalisation – Fiche 345

Etape 1 : Règlement Spécial pour le Téléchargement de Livres et Projets sur la Plateforme Web d'AGCE

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation et de téléchargement des livres et projets disponibles sur la plateforme web de l'ONG AGCE International (AGCE - Action Globale Caritative et Economique-Numérique), ainsi que les modalités de personnalisation des produits par les experts de l'organisation pour les membres affiliés au programme d'affiliation et d'utilisation du droit de revente maître.

AGCE Service de personnalisation des projets

BIENVENU DANS AGCE

Initiez-vous à AGCE avec un modèle de projet interactif

Article 2 : Accès aux Ressources

1. Les membres affiliés peuvent accéder aux livres et projets en ligne après avoir créé un compte sur la plateforme web de l'ONG AGCE.
2. Chaque téléchargement doit être effectué en respectant les droits d'auteur et les conditions spécifiques mentionnées pour chaque ressource.

Article 3 : Conditions de Personnalisation

1. **Éligibilité** : Seuls les membres affiliés au programme d'affiliation et de revente maître peuvent bénéficier du service de personnalisation.
2. **Demande de Personnalisation** : Les membres doivent soumettre une demande de personnalisation via le formulaire dédié sur la plateforme web, en fournissant des détails précis sur leurs besoins.
3. **Traitement de la Demande** : Les experts de l'ONG AGCE traiteront la demande dans un délai de 30 jours ouvrables, et un devis détaillé sera fourni au membre pour approbation.
4. **Frais de Personnalisation** : Les frais de personnalisation seront déterminés en fonction de la complexité du projet et seront communiqués au membre avant le début des travaux.

Article 4 : Commissions, Primes et Bonus

1. Commissions :

- Chaque membre affilié perçoit une commission de 10% sur chaque commande payée par les visiteurs de son réseau personnel (amis, groupes, collègues, membres de la famille) pour les produits ou services recommandés.
- Les commissions sont calculées sur le montant total payé par le client et sont versées mensuellement sur le compte du membre affilié.

2. Primes :

- En plus des commissions, une prime de 5% est accordée pour chaque commande dépassant un certain seuil de valeur notamment elles seront calculée sur le montant total des commandes de services payés par le consommateur et sont versées trimestriellement sur le compte du membres affilié.
- Les primes sont versées trimestriellement, sous réserve que le membre affilié ait atteint les objectifs de vente fixés.

3. Bonus :

- Un bonus de 3% est accordé sur les ventes cumulées annuelles réalisées par le réseau du membre affilié.
- Les bonus sont versés annuellement, après vérification des ventes cumulées et validation par l'ONG AGCE.

Article 5 : Conditions Générales d'Utilisation

1. Les membres affiliés doivent promouvoir les produits et services de l'ONG AGCE de manière éthique et en respectant les directives de l'organisation.
2. Toute tentative de fraude ou de manipulation des systèmes de commissions, primes et bonus entraînera une suspension immédiate des privilèges de revente et une possible exclusion de l'ONG.
3. Les membres affiliés doivent maintenir un statut actif en participant régulièrement aux activités et en respectant les conditions d'adhésion de l'ONG.

Article 6 : Résiliation et Suspension

1. L'ONG AGCE se réserve le droit de résilier ou de suspendre l'accès aux services de personnalisation et aux privilèges de revente pour tout membre affilié ne respectant pas les conditions énoncées dans le présent règlement.
2. En cas de résiliation, les commissions, primes et bonus non encore versés seront annulés.

Article 7 : Modifications du Règlement

1. L'ONG AGCE se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les membres affiliés seront informés de toute modification par e-mail et via des notifications sur la plateforme web.
2. Les modifications prendront effet immédiatement après leur publication, sauf indication contraire.

Etape 2 : But du Règlement sur la Personnalisation des Projets de l'ONG AGCE

Article 8 : Objet

- Définir les conditions d'accès au service de personnalisation des projets.
- Spécifier les modalités de soumission des demandes.
- Établir les responsabilités des parties impliquées.
- Détailler les frais et les conditions de paiement.

Article 9 : Éligibilité

- Seuls les membres affiliés peuvent bénéficier du service.
- Les membres doivent avoir un statut actif et être en règle avec leurs cotisations.

Article 10 : Accès au Service

- Inscription sur la plateforme web et création d'un compte utilisateur et bancaire associé à une Carte Visa offerte par l'ONG.
- Soumission des demandes via un formulaire dédié.

Article 11 : Modalités de Soumission

- Remplissez un formulaire de demande avec des informations détaillées sur le projet. [Téléversez vos propositions dans le **Formulaire "F"** en ligne \(Si vous représentez une organisation/Entreprise\)](#)
- Remplissez un formulaire de demande avec des informations détaillées sur le projet. [Téléversez vos propositions dans le **Formulaire "H"** en ligne \(Si vous inscrivez votre demande en tant qu'individu\)](#)
- Remplissez un formulaire de demande avec des informations détaillées sur le projet. [Téléversez vos propositions dans le **Formulaire "G"** en ligne \(Si vous inscrivez votre demande en tant que partenaire de référence ou membre d'honneur ou Ambassadeur Certifier de l'ONG\)](#)
- Inclure des objectifs, besoins spécifiques, ressources disponibles, délais souhaités et documents annexes pertinents. [Découvrez et utilisez des projets éprouvés et leurs avantages, auxquels s'affilier, vous pouvez personnaliser ces projets pour réaliser vos Rêves facilement et simplement](#)

Article 12 : Traitement des Demandes

- Accusé de réception dans les 48 heures.
- Évaluation de la demande et contact pour clarifications.
- Envoi d'un devis détaillé dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande complète.

Article 13 : Frais de Personnalisation

- Calculés en fonction de la complexité et des ressources nécessaires.
- Acceptation du devis par écrit avant le début des travaux.
- Acompte de 50% requis avant le début des travaux vendus, le reste payable à la livraison.

Article 14 : Exécution de la Personnalisation

- Plan de travail détaillé fourni, incluant étapes et délais.
- Mises à jour régulières et communication ouverte avec l'équipe de personnalisation.

Article 15 : Livraison et Validation

- Livraison du projet dans les délais convenus.
- Examen du projet par le membre sous 10 jours pour signaler toute non-conformité.
- Rectifications gratuites conformes aux spécifications initiales.

Article 16 : Commissions, Primes et Bonus

- **Commissions** : 10% sur chaque commande payée par les visiteurs du réseau personnel.
- **Primes** : 5% sur chaque commande dépassant un certain seuil de valeur.
- **Bonus** : 3% sur les ventes cumulées annuelles réalisées par le réseau.

Article 17 : Responsabilités

- **Membre Affilié** : Fournir des informations précises et respecter les délais de paiement.
- **ONG AGCE** : Fournir des services de haute qualité dans la personnalisation du projet sollicité, et respecter les délais de livraison.

Article 18 : Litiges

- Résolution amiable par une commission juridiction d'arbitrage Interne.
- Recours juridiques auprès des tribunaux compétents en cas d'échec, sauf par le BE de l'ONG.

Article 19 : Modification du Règlement

- L'ONG peut modifier le règlement à tout moment, avec notification aux membres.
- Les modifications prennent effet immédiatement sauf indication contraire.

Article 20 : Dispositions Finales

- Le règlement constitue l'intégralité de l'accord concernant la personnalisation des projets.
- L'utilisation du service implique l'acceptation des termes du règlement.

Contact : Pour toute question ou assistance, veuillez contacter notre support :

- **E-mail** : agceactionhlobale@gmail.com ou support@agceinternational.org
- **Téléphone** : +237 694 79 4717 et +237 671 40 0930

Merci de votre engagement et de votre contribution à la mission de l'ONG AGCE International.

